

OXYNET RENFORCE - Gamme viticole

SUPER NETTOYANT DÉROUGISSANT BI-COMPOSANTS



- **Produit bi-composant super puissant permettant de tout déroger dans les chais.**
- **Particulièrement efficace pour supprimer les salissures organiques et les moisissures même sur les sols en béton brut.**
- **Rinçage facile.**
- **Autorisé en Agriculture Biologique***
- **Non-moussant.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Applicable sur presque tout support, sauf le bois.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

OXYNET 1 :

- Liquide, limpide, incolore. Pratiquement inodore.
- Densité à 20°C : 1,13 environ.
- pH du produit concentré : 2,4 environ.
- Soluble dans l'eau en toutes proportions.
- Miscible aux solvants polaires : éthanol, méthanol, glycol.
- Non moussant.
- Température de congélation : -16°C.
- Solution aqueuse stabilisée de peroxyde d'hydrogène libérant, après mélange avec OXYNET 2PR un oxygène particulièrement réactif.
- DL50 voie orale sur lapin : 4060 mg/kg.
- Ne contient pas de phénol, iode, aldéhyde, hypochlorite, brome, ni d'acidifiant type acétique ou péraétique.

OXYNET 2PR :

- Liquide limpide, incolore à jaune pâle. Inodore.
 - Caractères et propriétés basiques.
 - Ininflammable. Point d'éclair : néant.
 - Densité à 20°C : 1,25 ± 0,02.
 - pH du produit concentré : >13.
 - Miscible à l'eau, en toutes proportions.
 - Solution aqueuse de soude de premier choix (non recyclée).
 - Peut attaquer certains alliages légers et aluminium en cas de concentrations trop élevées ou d'un temps de contact prolongé.
 - Le mélange OXYNET Renforcé est extrêmement dérogeant.
 - Le mélange OXYNET Renforcé est séquestrant du calcaire.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

SECURITE :

- La solution d'OXYNET 1 se transforme après usage en une solution **biodégradable**.
- Les composants d'OXYNET Renforcé sont sur la liste de l'Arrêté Ministériel du 19/12/13 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des **denrées alimentaires**.
- Ne jamais laisser le mélange OXYNET Renforcé dans un pulvérisateur sous pression ou récipient fermé. Risque de dégazage intempêtif, ouvrir le pulvérisateur en fin d'utilisation. Le port de gants est recommandé.
- OXYNET 1 & 2PR : dangereux : respecter les précautions d'emploi.

MODE D'EMPLOI :

- Pour le nettoyage dérogeant des **sols de chais** souillés par des matières organiques vinaires et des tanins : mélanger 5 à 10% d'OXYNET 1 (peroxyde d'hydrogène) avec 5 à 10% d'OXYNET 2PR (dégraissant alcalin) en dilution dans de l'eau froide (pour des sols en quartz : faire un essai préalable).
 - Pour le dérogeant de **tuyaux et pompes** : mélanger 1,5% d'OXYNET 1 avec 1,5% d'OXYNET 2PR en dilution dans de l'eau froide. Laisser agir la solution entre 15 et 20 minutes en circuit fermé.
 - Le traitement du **béton brut** se fait sans action mécanique avec une solution d'au moins 10% d'OXYNET 1 et 10% d'OXYNET 2PR dans de l'eau, le temps de contact est de 30 mn à 8 h selon le type de salissures.
 - Le nettoyage des circuits de mise en bouteille se fait avec un mélange d'1,5% d'OXYNET 1 avec 1,5% d'OXYNET 2PR en dilution dans l'eau.
- Confort d'application :** OXYNET Renforcé reste très facilement rinçable, totalement non moussant même en remontage ou circuit fermé, parfaitement homogène (ne déphase pas), totalement non odorant et sans risque de réaction exothermique lors des mélanges.